

Programme de formation

CCP2 du Titre ADVF : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Cette formation permettra d'acquérir le deuxième bloc du titre professionnel ADVF (Assistant de Vie aux Familles). Le titre professionnel est composé de trois blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

Durée: 238.00 heures (34.00 jours)

Profils des stagiaires

- Tout public
- Pour les 16 - 29 ans : sous contrat d'apprentissage

Prérequis

- Aucun

Accessibilité

- Démarrage de la prochaine session ADVF (rentrée pour les CCP1, CCP2 et CCP3) : 20 novembre 2023

- L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est variable selon le lieu de la formation, nous invitons les personnes à nous contacter pour tout besoin lié à une situation de handicap.

Pour s'inscrire à une formation en alternance, contacter Annabelle par téléphone au 03.83.54.63.67 ou a.ruerre@institutdeformationpratique.fr

Vous serez invité(e) à un entretien individuel et recevrez par mail le lien de préinscription.

A réception de votre pré-inscription et lors de l'entretien individuel, vous serez informé(e) sur les modalités d'organisation (titre ou diplôme, durée, contenus, employeurs, contrat).

L'inscription prend effet dès signature d'un contrat en alternance.

Contrats d'apprentissage : le contrat peut être signé jusqu'à 3 mois après le démarrage de la formation.

Contrats de professionnalisation : le contrat doit être signé au plus tard le jour de la rentrée. Toute demande de dérogation sur ce point doit être étudiée au préalable avec l'OPCO concerné.

Objectifs pédagogiques

- Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement.
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social.
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer.
- Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas.
- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap.

Contenu de la formation

- Etablir une relation professionnelle avec la personne et son entourage.

- Afin de construire une relation de confiance, se présenter à la personne ou à la personne et son entourage. Prendre connaissance de ses attentes, ses besoins et ses habitudes afin d'optimiser la qualité de l'intervention. Reformuler et demander si nécessaire des précisions afin de repérer les éléments caractéristiques de la situation de la personne.
- Convenir d'éventuels aménagements de l'espace pendant l'intervention afin de prévenir les risques pour la personne et pour soi-même. En fonction de la situation de la personne et des actes à effectuer, établir les priorités en accord avec elle ou avec son entourage si besoin.
- Apporter un service personnalisé correspondant au cadre d'intervention établi et s'assurer de la satisfaction de la personne ou de son entourage. Face à une évolution de la situation ou à une situation imprévue, réévaluer avec la personne et son entourage les tâches à effectuer. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.
- Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement
 - Veiller sur la personne et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Repérer les signes de fragilité ou d'isolement. Reconnaître les signes traduisant une situation d'urgence nécessitant d'appliquer immédiatement des gestes de premier secours ou de passer le relais au service d'urgence.
 - Protéger la personne et alerter le service d'urgence. Transmettre aux interlocuteurs les informations nécessaires à l'intervention dans un langage clair et répondre à d'éventuelles questions. Suivre les instructions des services d'urgence et appliquer les gestes de premiers secours selon les instructions. Rester avec la personne, communiquer avec elle avec des paroles et des gestes adaptés afin de la reconforter jusqu'à l'arrivée des secours.
 - Prendre soin de sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Repérer les situations d'accompagnement pouvant nécessiter de passer le relais. Prévenir le supérieur hiérarchique ou les interlocuteurs désignés.
- Aider la personne dans la réalisation de ses projets et à maintenir un lien social
 - Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, en prenant en compte et en respectant les choix de la personne, ses goûts et ses habitudes, l'accompagner dans la réalisation de ses projets. Recueillir auprès de la personne elle-même ou éventuellement ou de son entourage des informations relatives à ses centres d'intérêt. L'accompagner dans ses activités relevant de la vie civique et sociale, de la vie culturelle, des sports et loisirs. Contribuer si nécessaire à la levée des obstacles dans son environnement Si besoin, contribuer dans certaines situations, à son maintien dans le cadre de sa scolarité, de ses études ou de son travail Si la personne ou son entourage le souhaite, lui proposer des activités adaptées.
 - Créer les conditions favorables pour stimuler la personne. L'inviter à participer aux activités de la vie quotidienne en tenant compte de ses capacités, de ses souhaits et de ses habitudes de vie. A la demande de la personne ou de son entourage, l'aider dans les démarches administratives simples et le cas échéant, dans la gestion du budget alloué aux achats courants, tout en respectant la confidentialité des informations.
 - Ajuster la participation de la personne à ses capacités et rester attentif à son état tout au long de l'intervention. Informer la personne et son entourage des aides techniques ou des aménagements possibles contribuant au maintien de son autonomie. Tout au long de l'intervention, veiller à la sécurité de la personne et prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement et en faire part aux interlocuteurs concernés. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.
- Aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer
 - Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, recueillir auprès de la personne ou de son entourage des informations relatives à l'aide nécessaire. S'assurer du consentement de la personne et, en fonction de ses souhaits, modifier l'organisation prévue.
 - En veillant à son confort et dans le respect de son intimité, de sa pudeur et de ses habitudes, aider la personne à faire sa toilette, à s'habiller et à se déplacer. Solliciter la participation de la personne en fonction de ses capacités et de son degré d'autonomie et ajuster si nécessaire l'aide apportée.
 - Tout au long de l'intervention, repérer les signes de fragilité, de douleur ou d'inconfort. Veiller à la sécurité de la personne ; prendre soin de sa propre santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Selon les modalités prévues, transmettre toute observation inhabituelle avec l'accord de la personne. Transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés avec l'accord de la personne.
- Aider la personne lors des courses, de la préparation et de la prise des repas
 - Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, aider la personne à s'alimenter afin de préserver son bien-être et sa santé, en tenant compte de ses goûts, de ses habitudes et de son autonomie. S'assurer du consentement de la personne. En fonction de ses souhaits ou de son entourage le cas échéant, préparer avec elle la liste des courses et l'accompagner dans les points de vente. En cas de portage des repas, apporter à la personne l'aide nécessaire.
 - En absence de régime prescrit et proposer des repas équilibrés. En cas de régime prescrit, favoriser le respect des consignes des professionnels. Proposer à la personne une alimentation équilibrée, diversifiée et appétissante. L'associer à la préparation des repas si elle le souhaite et ajuster sa participation en fonction de ses capacités. Rester attentif pendant la prise des repas, repérer un manque d'appétit, des signes indiquant des difficultés relatives à la mastication ou à la déglutition. Respecter les grands principes de l'hygiène alimentaire.
 - Veiller à la sécurité de la personne et prendre soin de sa santé et de sa sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Tout au long de l'intervention, repérer les signes de fragilité.

Selon les modalités prévues, transmettre toute observation inhabituelle et les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés.

- Adapter son intervention à la personne en situation de handicap
 - Dans le respect du cadre de la prestation et dans les limites de ses fonctions, adapter son intervention à la personne en situation de handicap. Identifier les caractéristiques de la situation de handicap de la personne et ses conséquences dans l'aménagement de son domicile, dans sa vie quotidienne, sociale et professionnelle. Contribuer à lever les obstacles auxquels la personne est confrontée dans sa vie quotidienne, son environnement et sa vie sociale. S'assurer de la participation sociale de la personne en fonction de son projet de vie.
 - Communiquer de façon appropriée avec la personne en situation de handicap et établir avec elle une relation professionnelle et de confiance. S'assurer de l'adéquation des réponses à ses besoins et ses attentes en s'adaptant à ses remarques, son rythme, ses goûts et ses habitudes de vie. Solliciter l'accord de la personne en situation de handicap ou celui de son entourage dans les réponses proposées. Repérer les signes de fragilité ou de l'isolement. Mettre en place les gestes et les techniques adaptés à chaque situation singulière. Veiller au confort et au bien-être de la personne. Le cas échéant, appliquer les règles d'hygiène et de sécurité spécifiques à la situation de la personne.
 - Veiller à sa propre santé et de sa propre sécurité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité en appliquant les mesures de prévention des risques professionnels. Respecter les limites de sa fonction. Evaluer et ajuster son intervention le cas échéant. Selon les modalités prévues, transmettre les informations relatives à l'intervention aux interlocuteurs concernés. Respecter l'autonomie de la personne handicapée.

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateurs professionnels expérimentés sur le secteur de l'aide à domicile plus particulièrement sur ces thématiques

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quiz en salle
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation.
- Echanges
- Supports vidéos
- Mise à disposition de matériel informatique
- Petit matériel (pochettes à rabat; bloc note; stylos;)
- Blouse professionnelle et gants fournis
- Manuel ADVF fourni
- Mannequin pédagogique; combinaison de vieillissement; plateau technique ; matériel de manutention

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Modalités de certification

Résultats attendus à l'issue de la formation

A l'issue de la formation les stagiaires auront la possibilité de se présenter à la session d'examen du CCP2 du Titre ADVF dans notre centre. En cas d'échec le stagiaire a la possibilité de repasser le CCP 2 dès la prochaine session d'examen si il le souhaite (tant que le référentiel en cours n'a pas changé).

Une fois le CCP validé le stagiaire le conserve acquis à vie

CCP2 du Titre ADVF - Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets

Modalités d'obtention

Délivrance d'une attestation de présence par l'IFP et délivrance du certificat (CCP) par la DREETS.

EXAMENS : ▪ Mise en situation professionnelle : 00 h 50 min

Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne. L'épreuve se déroule en trois temps :

- pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet
- pendant 40 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne
- pendant 5 minutes, il commente son intervention.

▪ Entretien technique : 00 h 25 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation. Pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap à partir d'un guide d'entretien.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 01 h 15 min

Détails sur la certification

- Suivre les deux autres modules de formation pour obtenir les deux autres CCP afin de valider le Titre ADVF complet.

Nom du titre visé : CCP2 du Titre professionnel d'Assistant de vie aux Familles (ADVF)

Code RNCP : RNCP37715

Nom du certificateur : Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion

Date de certification 05/07/23

Débouchés :

- auxiliaire de vie;
- assistant de vie;
- assistant ménager;
- agent à domicile;

Suite de parcours possibles :

- DEAES "Accompagnant Educatif et Social" ;

Équivalences et passerelles du titre et des blocs: vous trouverez ces informations dans le tableau issu du journal officiel dans la fiche programme téléchargeable, pour toute question relative aux équivalences n'hésitez pas à nous contacter ou sur le site:

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37715/>

Si vous souhaitez en savoir plus sur les formations professionnelles en apprentissage :

<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Indicateurs de résultats

Résultats de la session d'examens 2022 sur le CCP2 : 7 CCP validés / 7 au total (taux d'obtention 100%)

Tarif de la formation *formation prise en charge par la mesure apprentissage; autres financements possibles: conseil régional; Pôle Emploi; CPF...*

- Titre ADVF : 8 535€ net de taxe frais d'examens inclus comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP1 uniquement : 2660.00 € net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP2 uniquement : 4800€ net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

- CCP3 uniquement : 2 390€ net de taxe frais d'examens inclus, comprenant le certificat SST/ les compétences transverses / suivi du dossier professionnel / transmission du livret d'évaluation / préparation aux examens.

Contact :

Annabelle RUERRE

a.ruerre@institutdeformationpratique.fr

06.44.81.34.70